



La semaine prochaine pendant le bac la mobilisation continue, y compris par la grève !

La mobilisation historique contre la réforme des retraites qui s'est déployée depuis le 19 janvier, dans une unité syndicale sans faille et avec un soutien de la population de plus en plus majoritaire, a réussi à infléchir la position de certains députés, au point que le gouvernement a pris peur et décidé de passer en force par le 49,3. Par ce coup de force, le gouvernement lui-même reconnaît que sa réforme n'a aucune légitimité, puisqu'elle n'est approuvée ni par les citoyen-nes ni par ses représentants !

**Plus que jamais, il faut donc poursuivre la lutte,
sans attendre jeudi 23, nouveau temps fort de la mobilisation :
en grève dès lundi 20 et mardi 21, jours des épreuves de spécialités du bac !**

La réforme du bac prévue depuis l'été 2019 se déploie pour la première fois dans son intégralité, dans le contexte d'une mobilisation historique de lutte contre la réforme des retraites.

Nos organisations syndicales n'ont cessé de le répéter : le calendrier du bac, avec des épreuves qui commencent le 20 mars prochain, est intenable, absurde, irresponsable :

- ▶ Les programmes de spé ont dû être bâclés pour finir dans les temps ;
- ▶ Les élèves ne sont pas prêts, et n'ont pas le temps de réviser ;
- ▶ La correction dématérialisée a donné lieu, l'an dernier, à des bidouillages de notes scandaleux ;
- ▶ Et après les épreuves ? Comme l'an dernier, l'absentéisme sera fort, et le 3ème trimestre sacrifié.

Nos syndicats ont déposé des préavis de grève sur toute la période des examens et des corrections et continuent à réclamer le report des épreuves de spécialité au mois de juin.

Dans un contexte d'appel à la grève et de luttes contre la réforme des retraites, contre l'absence de revalorisation pour tous, contre le calendrier incohérent du baccalauréat, le SNES-FSU de Picardie, l'UPSEN CGT éducation de Picardie, Sud éducation de Picardie et le SNFOLC de Picardie soutiennent toutes les mobilisations, y compris la grève, pendant les épreuves écrites de spécialité, les épreuves orales, pratiques et de compétences expérimentales.

En grève, on peut refuser de faire passer les épreuves de bac !